DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET: Avenant n°2 de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 2 à la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVelo 8 (Phase 1 – 2016/2018), dont le projet est joint au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée